

CDEN bilan de rentrée 17-10-14

Le CDEN se réunit aujourd'hui pour le traditionnel bilan de la rentrée. Chaque rentrée a ses particularités, mais celle-ci a vu la mise en place généralisée des nouveaux rythmes, et il est difficile si ce n'est impossible, de ne pas traiter les choses au regard de ces rythmes, qui ont, sur le terrain, mis en exergue voire amplifié un certain nombre de problématiques.

C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU souhaitait qu'un CDEN « rythmes scolaires » se tienne cette période, car on ne peut occulter les conséquences de la mise en œuvre de cette réforme.

Cette rentrée n'a pas été synonyme de sérénité. En effet, la rentrée 2014 a été, dans notre département comme ailleurs, chaotique, avec la mise en place des nouveaux horaires, contestés, et contestables, se surajoutant à des conditions de travail et d'apprentissage déjà fortement dégradées.

Rappelons dès à présent que faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la nation, et qu'aucun enseignant n'a attendu les remarques actuelles de l'Administration pour prendre en compte l'intérêt des élèves ! Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants.

Pour le SNUipp-FSU, et pour les enseignants, les priorités sont ailleurs. Il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions.

Il y a des urgences ! La diminution des effectifs par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux

élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. La réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail passent aussi par du temps dégagé pour les enseignants pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.

Le ministère doit rétablir une formation continue répondant aux besoins professionnels des enseignants qui a quasiment disparu. Notre école a besoin d'enseignants formés, reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunérés à la hauteur de leur niveau de qualification, avec, dans un premier temps, des rémunérations et perspectives de carrière alignées sur celles des enseignants du second degré.

Maintenant que cela a été dit, enfin, redit, intéressons-nous à la situation en Savoie. Si l'on se réfère au maigre document fourni par l'administration pour ce CDEN, il semblerait qu'il n'y ait, du moins du point de vue de notre Administration, pas grand-chose à dire sur cette rentrée. Plus les années passent, plus le document « bilan de rentrée » est moindre. Plus rien sur les langues vivantes, le projet EMILE, plus rien sur la politique culturelle, les PACTES, plus rien sur les élèves allophones, plus rien sur l'ASCD (alors que monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui en est Président, nous a fait part de son inquiétude sur l'avenir des classes de découverte lors d'une audience fin septembre), plus rien sur l'USEP, rien sur le dispositif « plus de maîtres que de classes », rien sur la liaison école/collège, rien sur l'ESPE et la nouvelle formation des PE stagiaires... et, bien entendu, rien sur la mise en place des rythmes scolaires.

C'est tout de même ahurissant ! Bien entendu, oui, nous sommes capables de trouver sur le site de la DSDEN 73 le « vrai » bilan de rentrée, nettement plus fourni et plus intéressant, mais pourquoi ne pas adresser celui-ci aux membres du CDEN ?

Sur le plan départemental, malgré des dotations de postes effectivement positives depuis 2 ans, il n'est pas possible de répondre à tous les besoins, ni d'effacer les conséquences visibles des suppressions massives de postes des années précédentes. Ainsi, en 2014, il manquerait encore 10 postes pour revenir au niveau de l'année scolaire 2010-2011, alors que dans le même temps la démographie augmente considérablement ! En 2015 encore, les 2511 créations de postes dans le 1er degré risquent de servir pour l'essentiel à faire face à la hausse

démographique.

Autre constat : le nombre d'écoles continue de diminuer. En 2014, en Savoie, 2 communes sur 10 n'ont plus d'école. Quand on sait ce que cela représente en termes d'aménagement du territoire, notamment dans les zones rurales, il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir.

La rentrée dans les écoles publiques est surtout, donc, marquée par le dossier des rythmes scolaires. Passer ce sujet sous silence aujourd'hui semble aberrant !

Nous assistons à une fuite importante d'élèves vers les écoles privées. Ce qui, selon nous, est une traduction directe du cadeau qui a été fait au privé, non contraint d'appliquer cette réforme... A moins que vous ayez une autre explication à nous apporter ?

C'est la pagaille dans de nombreuses écoles ; à ce titre, nous ne pouvons que nous satisfaire des ajustements horaires qui seront présentés aujourd'hui s'ils sont validés. Il est juste dommage que nous n'ayons pas été écoutés dès le printemps. Si cela avait été le cas, l'école de Villard-Sallet, ou encore les trois écoles maternelles chambériennes concernées fonctionneraient déjà avec des horaires adaptés !

Les représentants des personnels SNUipp-FSU sont intervenus lors de la séance du CHSCT départemental du 11 septembre, pour alerter l'administration sur ce qui se passe dans certaines communes où les maires « virent »- il n'y a pas d'autre terme- les enseignants de leur salle de classe dès 15h30, réquisitionnant les locaux pour les TAP. Parfois même, il apparaît que l'attitude du maire vise ouvertement à mettre les enseignants en difficulté, leur faisant payer ce contentieux avec l'Éducation Nationale. Notre administration est étonnamment silencieuse, voire complaisante, laissant les enseignants composer localement avec les élus. Alors que nous vous signalons depuis deux ans, très régulièrement, des difficultés de ce genre, comment une telle légèreté est-elle envisageable dans la conception d'une loi qui a la prétention de refonder l'école ? Comment les enseignants peuvent-ils être ainsi abandonnés en rase campagne par les responsables de ces manquements ?

C'est inadmissible ! Nous vous avons interpellé à maintes reprises, dans diverses instances, sur les difficultés pour un enseignant de ne pas avoir accès à sa classe et à son matériel pédagogique, sans jamais

obtenir de réponse concrète. A présent que cela se vérifie sur le terrain, quelle réponse et/ou quelle aide l'Administration de l'Éducation Nationale va-t-elle apporter à ses enseignants ? Va-t-elle seulement en apporter une ?

Dans ces conditions, il n'est pas non plus possible pour nos collègues de faire leurs heures d'APC en même temps que les TAP... que les journées comptent 6h de classe ou moins, puisque vous avez décidé, et ce au mépris des textes règlementaires, ou du moins selon une interprétation toute personnelle, qu'il était interdit de placer les APC sur des journées de 6h ! Au nom de quelle injustice, les enseignants devraient-ils, une nouvelle fois, adapter leur emploi du temps et revenir après les temps périscolaires ? Le SNUipp-FSU demande la suppression de ces heures d'APC, dont l'efficacité est loin d'être prouvée. Ce serait sans nul doute le moment d'écouter cette revendication.

En attendant, nous avons formulé, en date du 14 octobre, un recours auprès de vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, afin que vous annuliez votre circulaire sur la mise en œuvre des APC, et votre décision fantaisiste de « rembourser » les heures non faites par des heures de classe.

Concernant l'école de Myans, il n'y a toujours pas d'élèves le mercredi matin. Une pression énorme pèse sur les épaules de nos collègues. Comment comptez-vous apaiser la situation, si ce n'est la régler ?

Autre « dégât collatéral », inacceptable, c'est la fiche qui circule actuellement dans au moins une circonscription concernant « *l'absentéisme des enfants liés à la réforme des rythmes* », sur laquelle il est demandé de mentionner le nom de l'enfant, nom et adresse des parents... ce qui s'apparente ni plus ni moins à de la délation. Nos collègues ont réagi, et à raison ! Si vous avez besoin de faire un bilan quantitatif sur les absences, il n'est pour autant pas nécessaire de faire des listes nominatives !

C'est dans cette optique, et pour aborder les diverses questions

liées aux nouveaux rythmes, que le SNUipp-FSU vous avait demandé, dès le 3 septembre, de réunir en urgence un CDEN. Vous avez refusé, arguant que si des mairies souhaitaient revoir leur emploi du temps, ce serait possible... pour la rentrée 2015 ! Une nouvelle fois, les enseignants auraient à "patienter" une année dans des conditions intenable, supportant les conséquences de décisions aberrantes, auxquelles, bien souvent, ils n'ont pas été associés. Ce n'est pas acceptable. A quel moment, et dans quelle instance, pourra-t-on parler des conditions de travail des enseignants du premier degré ?

Le bilan de rentrée dans les écoles, c'est aussi tout cela ! Et la liste n'est pas exhaustive. Tous les signes de souffrance au travail sont réunis, dans les diverses situations que nous avons déjà soulevées. Il est d'ailleurs inadmissible, aberrant, inconcevable, que nous n'ayons pas de médecine du travail ! Dois-je vous rappeler que la santé au travail des enseignants est de votre responsabilité ?

Tout cela, sans répéter à nouveau qu'il n'y a plus assez de remplaçants, plus assez de RASED, des effectifs trop élevés dans les classes, etc, etc.

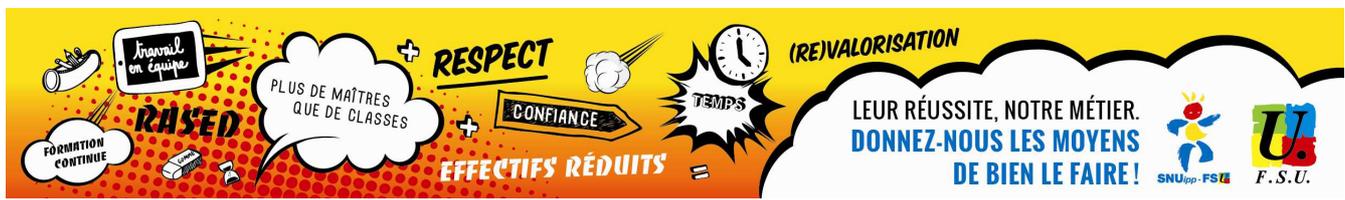
Un mot sur le remplacement : l'Éducation Nationale est en incapacité d'assumer correctement les remplacements dans les écoles. Pendant la mandature de Nicolas Sarkozy, ce sont 2541 postes de remplaçants qui ont été supprimés, soit près de 10 % de l'ensemble des moyens de remplacement. En 2013, 400 postes de remplaçants ont été créés selon le ministère et à cette rentrée 2014, près de 300 selon une estimation du SNUipp-FSU. Des chiffres qui montrent l'ampleur du retard à rattraper. Le SNUipp-FSU, estime qu'il faudrait créer au moins 2000 postes pour revenir aux capacités de remplacement de 2008. Une urgence au regard du nombre de journées de classe non remplacées : plus de 600 000 en 2012-2013 !

En attendant, un mot concernant la récupération des heures d'enseignement en dépassement des obligations de service hebdomadaires, ce qui concerne dès cette année les enseignants remplaçants, et en poste partagé. Une note de service parue au BO ce jeudi 16 octobre précise le décret du 20 août 2014 et stipule que « les

modalités de mise en œuvre du dispositif des périodes de récupération sont arrêtées par l'IA dans l'intérêt du service après avis du CTsD » et « la mise en œuvre du dispositif de récupération donne lieu à un bilan annuel présenté en CTsD ». Cela sera-t-il à l'ordre du jour du CTsD du 18 novembre ?

De plus en plus de nos collègues « craquent ». Contrairement aux chiffres parus dans la presse il y a peu, et laissant entendre que l'absentéisme des enseignants est endémique, les enseignants ne sont pas plus absents que les autres salariés. D'une manière générale, il serait temps de regarder l'absentéisme sous un jour nouveau alors que les conditions de travail se dégradent dans le public. **Et si ce n'était pas le travailleur qui était malade mais le travail qu'il faut soigner ?**

La priorité au primaire est plus que jamais d'actualité. Le SNUipp-FSU compte bien le réaffirmer haut et fort lors du débat parlementaire à venir sur le budget.



CDEN bilan de rentrée 17-10-14

Le CDEN se réunit aujourd'hui pour le traditionnel bilan de la rentrée. Chaque rentrée a ses particularités, mais celle-ci a vu la mise en place généralisée des nouveaux rythmes, et il est difficile si ce n'est impossible, de ne pas traiter les choses au regard de ces rythmes, qui ont, sur le terrain, mis en exergue voire amplifié un certain nombre de problématiques.

C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU souhaitait qu'un CDEN « rythmes scolaires » se tienne cette période, car on ne peut occulter les conséquences de la mise en œuvre de cette réforme.

Cette rentrée n'a pas été synonyme de sérénité. En effet, la rentrée 2014 a été, dans notre département comme ailleurs, chaotique, avec la mise en place des nouveaux horaires, contestés, et contestables, se surajoutant à des conditions de travail et d'apprentissage déjà fortement dégradées.

Rappelons dès à présent que faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la nation, et qu'aucun enseignant n'a attendu les remarques actuelles de l'Administration pour prendre en compte l'intérêt des élèves ! Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants.

Pour le SNUipp-FSU, et pour les enseignants, les priorités sont ailleurs. Il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions.

Il y a des urgences ! La diminution des effectifs par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux

élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. La réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail passent aussi par du temps dégagé pour les enseignants pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.

Le ministère doit rétablir une formation continue répondant aux besoins professionnels des enseignants qui a quasiment disparu. Notre école a besoin d'enseignants formés, reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunérés à la hauteur de leur niveau de qualification, avec, dans un premier temps, des rémunérations et perspectives de carrière alignées sur celles des enseignants du second degré.

Maintenant que cela a été dit, enfin, redit, intéressons-nous à la situation en Savoie. Si l'on se réfère au maigre document fourni par l'administration pour ce CDEN, il semblerait qu'il n'y ait, du moins du point de vue de notre Administration, pas grand-chose à dire sur cette rentrée. Plus les années passent, plus le document « bilan de rentrée » est moindre. Plus rien sur les langues vivantes, le projet EMILE, plus rien sur la politique culturelle, les PACTES, plus rien sur les élèves allophones, plus rien sur l'ASCD (alors que monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui en est Président, nous a fait part de son inquiétude sur l'avenir des classes de découverte lors d'une audience fin septembre), plus rien sur l'USEP, rien sur le dispositif « plus de maîtres que de classes », rien sur la liaison école/collège, rien sur l'ESPE et la nouvelle formation des PE stagiaires... et, bien entendu, rien sur la mise en place des rythmes scolaires.

C'est tout de même ahurissant ! Bien entendu, oui, nous sommes capables de trouver sur le site de la DSDEN 73 le « vrai » bilan de rentrée, nettement plus fourni et plus intéressant, mais pourquoi ne pas adresser celui-ci aux membres du CDEN ?

Sur le plan départemental, malgré des dotations de postes effectivement positives depuis 2 ans, il n'est pas possible de répondre à tous les besoins, ni d'effacer les conséquences visibles des suppressions massives de postes des années précédentes. Ainsi, en 2014, il manquerait encore 10 postes pour revenir au niveau de l'année scolaire 2010-2011, alors que dans le même temps la démographie augmente considérablement ! En 2015 encore, les 2511 créations de postes dans le 1er degré risquent de servir pour l'essentiel à faire face à la hausse

démographique.

Autre constat : le nombre d'écoles continue de diminuer. En 2014, en Savoie, 2 communes sur 10 n'ont plus d'école. Quand on sait ce que cela représente en termes d'aménagement du territoire, notamment dans les zones rurales, il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir.

La rentrée dans les écoles publiques est surtout, donc, marquée par le dossier des rythmes scolaires. Passer ce sujet sous silence aujourd'hui semble aberrant !

Nous assistons à une fuite importante d'élèves vers les écoles privées. Ce qui, selon nous, est une traduction directe du cadeau qui a été fait au privé, non contraint d'appliquer cette réforme... A moins que vous ayez une autre explication à nous apporter ?

C'est la pagaille dans de nombreuses écoles ; à ce titre, nous ne pouvons que nous satisfaire des ajustements horaires qui seront présentés aujourd'hui s'ils sont validés. Il est juste dommage que nous n'ayons pas été écoutés dès le printemps. Si cela avait été le cas, l'école de Villard-Sallet, ou encore les trois écoles maternelles chambériennes concernées fonctionneraient déjà avec des horaires adaptés !

Les représentants des personnels SNUipp-FSU sont intervenus lors de la séance du CHSCT départemental du 11 septembre, pour alerter l'administration sur ce qui se passe dans certaines communes où les maires « virent »- il n'y a pas d'autre terme- les enseignants de leur salle de classe dès 15h30, réquisitionnant les locaux pour les TAP. Parfois même, il apparaît que l'attitude du maire vise ouvertement à mettre les enseignants en difficulté, leur faisant payer ce contentieux avec l'Éducation Nationale. Notre administration est étonnamment silencieuse, voire complaisante, laissant les enseignants composer localement avec les élus. Alors que nous vous signalons depuis deux ans, très régulièrement, des difficultés de ce genre, comment une telle légèreté est-elle envisageable dans la conception d'une loi qui a la prétention de refonder l'école ? Comment les enseignants peuvent-ils être ainsi abandonnés en rase campagne par les responsables de ces manquements ?

C'est inadmissible ! Nous vous avons interpellé à maintes reprises, dans diverses instances, sur les difficultés pour un enseignant de ne pas avoir accès à sa classe et à son matériel pédagogique, sans jamais

obtenir de réponse concrète. A présent que cela se vérifie sur le terrain, quelle réponse et/ou quelle aide l'Administration de l'Éducation Nationale va-t-elle apporter à ses enseignants ? Va-t-elle seulement en apporter une ?

Dans ces conditions, il n'est pas non plus possible pour nos collègues de faire leurs heures d'APC en même temps que les TAP... que les journées comptent 6h de classe ou moins, puisque vous avez décidé, et ce au mépris des textes règlementaires, ou du moins selon une interprétation toute personnelle, qu'il était interdit de placer les APC sur des journées de 6h ! Au nom de quelle injustice, les enseignants devraient-ils, une nouvelle fois, adapter leur emploi du temps et revenir après les temps périscolaires ? Le SNUipp-FSU demande la suppression de ces heures d'APC, dont l'efficacité est loin d'être prouvée. Ce serait sans nul doute le moment d'écouter cette revendication.

En attendant, nous avons formulé, en date du 14 octobre, un recours auprès de vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, afin que vous annuliez votre circulaire sur la mise en œuvre des APC, et votre décision fantaisiste de « rembourser » les heures non faites par des heures de classe.

Concernant l'école de Myans, il n'y a toujours pas d'élèves le mercredi matin. Une pression énorme pèse sur les épaules de nos collègues. Comment comptez-vous apaiser la situation, si ce n'est la régler ?

Autre « dégât collatéral », inacceptable, c'est la fiche qui circule actuellement dans au moins une circonscription concernant « *l'absentéisme des enfants liés à la réforme des rythmes* », sur laquelle il est demandé de mentionner le nom de l'enfant, nom et adresse des parents... ce qui s'apparente ni plus ni moins à de la délation. Nos collègues ont réagi, et à raison ! Si vous avez besoin de faire un bilan quantitatif sur les absences, il n'est pour autant pas nécessaire de faire des listes nominatives !

C'est dans cette optique, et pour aborder les diverses questions

liées aux nouveaux rythmes, que le SNUipp-FSU vous avait demandé, dès le 3 septembre, de réunir en urgence un CDEN. Vous avez refusé, arguant que si des mairies souhaitaient revoir leur emploi du temps, ce serait possible... pour la rentrée 2015 ! Une nouvelle fois, les enseignants auraient à "patienter" une année dans des conditions intenable, supportant les conséquences de décisions aberrantes, auxquelles, bien souvent, ils n'ont pas été associés. Ce n'est pas acceptable. A quel moment, et dans quelle instance, pourra-t-on parler des conditions de travail des enseignants du premier degré ?

Le bilan de rentrée dans les écoles, c'est aussi tout cela ! Et la liste n'est pas exhaustive. Tous les signes de souffrance au travail sont réunis, dans les diverses situations que nous avons déjà soulevées. Il est d'ailleurs inadmissible, aberrant, inconcevable, que nous n'ayons pas de médecine du travail ! Dois-je vous rappeler que la santé au travail des enseignants est de votre responsabilité ?

Tout cela, sans répéter à nouveau qu'il n'y a plus assez de remplaçants, plus assez de RASED, des effectifs trop élevés dans les classes, etc, etc.

Un mot sur le remplacement : l'Éducation Nationale est en incapacité d'assumer correctement les remplacements dans les écoles. Pendant la mandature de Nicolas Sarkozy, ce sont 2541 postes de remplaçants qui ont été supprimés, soit près de 10 % de l'ensemble des moyens de remplacement. En 2013, 400 postes de remplaçants ont été créés selon le ministère et à cette rentrée 2014, près de 300 selon une estimation du SNUipp-FSU. Des chiffres qui montrent l'ampleur du retard à rattraper. Le SNUipp-FSU, estime qu'il faudrait créer au moins 2000 postes pour revenir aux capacités de remplacement de 2008. Une urgence au regard du nombre de journées de classe non remplacées : plus de 600 000 en 2012-2013 !

En attendant, un mot concernant la récupération des heures d'enseignement en dépassement des obligations de service hebdomadaires, ce qui concerne dès cette année les enseignants remplaçants, et en poste partagé. Une note de service parue au BO ce jeudi 16 octobre précise le décret du 20 août 2014 et stipule que « les

modalités de mise en œuvre du dispositif des périodes de récupération sont arrêtées par l'IA dans l'intérêt du service après avis du CTsD » et « la mise en œuvre du dispositif de récupération donne lieu à un bilan annuel présenté en CTsD ». Cela sera-t-il à l'ordre du jour du CTsD du 18 novembre ?

De plus en plus de nos collègues « craquent ». Contrairement aux chiffres parus dans la presse il y a peu, et laissant entendre que l'absentéisme des enseignants est endémique, les enseignants ne sont pas plus absents que les autres salariés. D'une manière générale, il serait temps de regarder l'absentéisme sous un jour nouveau alors que les conditions de travail se dégradent dans le public. **Et si ce n'était pas le travailleur qui était malade mais le travail qu'il faut soigner ?**

La priorité au primaire est plus que jamais d'actualité. Le SNUipp-FSU compte bien le réaffirmer haut et fort lors du débat parlementaire à venir sur le budget.